

Pour aider vraiment les familles...

L'INVITÉ | 21h07 «Je m'étonne que les chantres de la politique des familles tardent tant à prendre des mesures simples et évidentes»



PATRICK DE PREUX, DR EN DROIT, NOTAIRE | 18 Septembre 2007 | 21h07

La famille, élément essentiel et premier maillon de notre société, souffre aujourd'hui dans son rôle éducatif primordial. La difficulté de mener en parallèle son devoir parental et l'accomplissement d'une carrière professionnelle a des conséquences importantes sur le développement affectif et social des enfants du couple. Fatigue, horaires de travail difficiles nuisent à une bonne écoute, à une présence attentive et constructive.

Pourtant, l'accomplissement individuel est un droit fondamental et il est

évident qu'un nombre croissant de femmes veulent concilier leur vie familiale et professionnelle. Elles aspirent à réussir leur vie tant sur le plan familial que professionnel et la société, qui a besoin de l'engagement actif des femmes, a tout à y gagner.

Comment dès lors concilier ces deux prémises?

Il y a lieu d'abord de soutenir la création de crèches et d'encourager les entreprises qui créent des structures d'accueil et de garde pour les enfants de leurs collaborateurs. Cet encouragement doit prendre la forme d'un bonus fiscal. Il y a lieu également d'encourager l'institution des mamans de jour, en évitant de pondre des lois si restrictives qu'elles empêchent des personnes compétentes, mais qui ne sont pas bardées de diplômes ou de certificats, d'exercer cette activité. Si une surveillance est nécessaire, elle ne doit pas pour autant accumuler les chicanes

administratives et enfler encore le personnel administratif chargé du contrôle de manière disproportionnée.

La cotisation demandée aux parents ne doit pas être fonction du revenu, mais être identique pour tous, quitte à subventionner les familles aux revenus modestes. Une cotisation proportionnelle aux revenus n'est rien d'autre qu'un impôt et l'on ne peut prétendre à la progressivité de l'impôt en fonction du revenu d'une part et à la progressivité de la facture des prestations d'autre part. Cela revient à taxer deux fois et à décourager d'entrer dans le marché du travail des personnes qualifiées dont le revenu est substantiel.

La déduction fiscale des frais de garde, dans la mesure où ils ne sont pas subventionnés, doit être admise, au même titre que sont admises d'autres déductions permettant l'acquisition d'un revenu.

Enfin, le splitting des revenus des conjoints doit être introduit dans nos lois fiscales. Il est en effet scandaleux de taxer au taux des deux salaires cumulés le revenu d'un conjoint, qui est parfois largement inférieur à l'autre.

Mais il n'y a pas que des dispositions financières qui doivent être prises.

Une harmonisation des horaires scolaires est indispensable. C'est un facteur important tant pour les familles que pour les employeurs. Tout le monde vous le dira, les horaires variés sont un cauchemar pour les mères qui travaillent et par ricochet pour leurs employeurs. Alors qu'attend-t-on?

Il me semble évident que toutes ces dispositions vont dans le sens d'une réelle aide à la famille et aux conjoints qui aspirent à une vie professionnelle et je m'étonne que les chantres de la politique des familles – et ils sont nombreux – tardent tant à mettre en place une politique de ce type.

© Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.